

DOMINIQUE BARTHÉLEMY, ISABELLE GUYOT-BACHY,
FRÉDÉRIQUE LACHAUD & JEAN-MARIE MOEGLIN (DIR.)

COMMUNITAS REGNI

La « communauté de royaume »

de la fin du x^e siècle au début du xiv^e siècle
(Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)





COMMUNITAS REGNI

La « communauté de royaume »
de la fin du x^e siècle au début du xiv^e siècle
(Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)

Les historiens médiévistes hésitent à parler d'État ou de nation quand ils évoquent les entités politiques du Moyen Âge central ; quand il s'agit de désigner une entité politique correspondant à une province, le terme *royaume* – parfois même en l'absence d'un roi – est moins conflictuel. Existait-il pour autant des communautés politiques spécifiques à l'échelle des royaumes, des « communautés de royaume » ? D'ailleurs, dans plusieurs régions d'Occident, l'usage du syntagme *communitas regni* caractérisait plutôt la terminologie des programmes politiques des mouvements d'opposition au roi. Les contributions réunies dans ce volume prennent toutefois appui sur cette notion pour proposer un questionnement renouvelé des fondements politiques d'une partie de l'Occident médiéval (Scandinavie, Empire, France, Angleterre et Écosse, pays tchèques), afin de comprendre ce qui en faisait la singularité.

L'ARMORIAL WIJNBERGEN EST-IL UN REFLET
DE LA COMMUNAUTÉ DU ROYAUME DE FRANCE ?

Jean-Christophe Blanchard

ISBN : 979-10-231-5302-6



Cultures et civilisations médiévales
collection dirigée par Jacques Verger et Dominique Boutet

Précédentes parutions

Créer. Créateurs, créations, créatures au Moyen Âge
Florian Besson, Viviane Griveau-Genest & Julie Pilorget (dir.)

*Expériences critiques. Approche historiographique
de quelques objets littéraires médiévaux*
Véronique Dominguez-Guillaume & Élisabeth Gaucher-Rémond (dir.)

Le Manuscrit unique. Une singularité plurielle
Élodie Burle-Errecade & Valérie Gontero-Lauze (dir.)

Le Rayonnement de la cour des premiers Valois à l'époque d'Eustache Deschamps
Miren Lacassagne (dir.)

Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge
Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

Épistolaire politique. II. Authentiques et autographes
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave
Olga Khallieva Boiché

Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge
Sébastien Morlet (dir.)

Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance
Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres
Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt
Catherine Royer-Hemet

Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale?
Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe
Jana Fantysová-Matějková

L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, VII^e-VIII^e siècles
Dominique Barbet-Massin

Dominique Barthélemy, Isabelle Guyot-Bachy,
Frédérique Lachaud & Jean-Marie Moeglin (dir.)

Communitas regni

La « communauté de royaume »
de la fin du x^e siècle au début du
xiv^e siècle (Angleterre, Écosse, France,
Empire, Scandinavie)

Ouvrage publié avec le concours de Sorbonne Université et de l'Institut universitaire de France

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Version numérique : © Sorbonne Université Presses, 2025

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0613-8
© Sorbonne Université Presses, 2020

Mise en page Emmanuel Marc Dubois/3d2s (Issigeac/Paris)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : +33 (0)1 53 10 57 60

L'ARMORIAL WIJNBERGEN EST-IL UN REFLET DE LA COMMUNAUTÉ DU ROYAUME DE FRANCE ?

Jean-Christophe Blanchard
Université de Lorraine, CRULH (ÉA 3945)

L'armorial Wijnbergen peut-il refléter la communauté du royaume de France ? Poser cette question, c'est aussi s'interroger sur la valeur historique de ce type de document. Comment ces recueils d'armoiries¹, parfois offerts au prince, plus rarement conservés dans les bibliothèques nobles et patriciennes, la plupart du temps manuels pratiques et concrets du héraut d'armes, peuvent-ils rendre compte d'une réalité sociale, voire d'une notion politico-juridique et théorique ?

Michel Pastoureau a clairement répondu à cette interrogation par l'affirmative et donné les clés méthodologiques de la lecture qui peut être faite d'un armorial du point de vue de l'histoire sociale et politique. En effet, selon lui :

[les armoriaux] sont beaucoup plus que de simples listes ou compilations. Ce sont de véritables ordines, qui nous donnent une image de tel ou tel pan de la société à l'époque où ils ont été mis en forme. Cette image est toujours fortement idéologique et militante. Elle reflète les valeurs, les croyances, les savoirs et les aspirations des auteurs qui ont rassemblés ces armoiries. D'où, une fois encore, l'importance extrême de l'étude des structures internes de tout ensemble d'armoiries, de son organisation en séquence, des rapprochements qui s'y opèrent, des répétitions, des variantes, des interpolations, des sélections, des absences. D'où aussi l'importance de la langue du blason, toujours fortement structurantes, ou du « style » héraldique retenu pour peindre ou modeler des armoiries. L'une et l'autre n'apporte pas seulement des éléments de datation, de localisation ou d'attribution. Ce sont des vecteurs idéologiques qui, par telle ou telle mise en scène des armoiries plutôt que par telle autre, nous disent un certain nombre de choses sur l'état du monde et de la société. La société telle

1 Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1^e éd., 1979, 4^e éd., 2003, p. 223-230. Les différentes sortes d'armoriaux sont définies ; la recherche des auteurs, les problèmes de datation et d'éditions sont envisagés, mais la question du public et de l'interprétation sociale de ces documents n'est pas abordée.

qu'elle est, bien sûr, mais aussi et surtout la société telle qu'elle devrait être. Tout armorial est un programme, une proclamation².

Les travaux précurseurs de Werner Paravicini, ma lecture de l'armorial d'André de Rineck et plus récemment un article de Torsten Hiltmann sur l'apport documentaire des armoriaux dans l'étude du rang et de la hiérarchie princière et nobiliaire valident l'affirmation de Michel Pastoureau³. Il est donc légitime de s'interroger sur un possible jeu de miroir entre la notion de *communitas regni* et un document héraldique qui pourrait en être une affirmation.

Mais Wijnbergen est-il approprié pour tenter cette lecture socio-politique ? Il est bien sûr difficile de l'affirmer car pour le faire, l'idéal aurait été de pouvoir confronter et comparer plusieurs de ces documents. Or, contrairement aux royaumes d'Angleterre, dans la seconde moitié du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle, le royaume de France a peu produit d'armoriaux⁴. Le plus ancien est le rôle d'armes Bigot (1254), mais il concerne la campagne de Charles d'Anjou en Hainaut et ne contient que 302 entrées⁵ ; l'armorial Le Breton en comprend quant à lui environ 906, mais seulement 580 d'entre elles sont de la fin du XIII^e siècle (1292-1295). Il est de plus difficile de comprendre l'organisation de cet ensemble « grossièrement classé en grands ensembles territoriaux, ne formant pas véritablement des marches d'armes » ; le désordre du manuscrit n'est pas dû au relieur du XVII^e siècle, mais existait dès le XV^e siècle, comme le montre l'analyse codicologique qui témoigne du changement de statut du document : livre de la pratique au Moyen Âge et au début du XVI^e siècle, l'armorial devient au XVII^e siècle un « objet bibliophilique »⁶. Emmanuel de Boos voit cependant quatre entités – Normandie, Bourgogne, Flandre-Brabant

2 Louis Holtz, Hélène Loyau et Michel Pastoureau (dir.), *Les Armoriaux médiévaux*, Paris, Le Léopard d'or, 1998, p. 18.

3 Werner Paravicini, « Heraldische Quellen zur Geschichte der Preußenreisen im 14. Jahrhundert », dans Zenon Hubert Nowak (dir.), *Werkstatt des Historikers der mittelalterlichen Ritterorden. Quellenkundliche Probleme und Forschungsmethoden*, Torun, Uniwersytet Mikolaja Kopernika, 1987, p. 111-134 ; Jean-Christophe Blanchard, *L'Armorial d'André de Rineck (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 3336)*, Paris, Le Léopard d'or, 2008 ; Torsten Hiltmann, « Potentialities and limitations of medieval armorials as historical source. The representation of hierarchy and princely rank in late medieval collections of arms in France and Germany », dans Thomas Huthwelker, Jörg Peltzer et Maximilian Wemhöner (dir.), *Princely Rank in Late Medieval Europe. Trodden Paths and Promising Avenues*, Ostfildern, Thorbecke, 2011, p. 157-198.

4 Pour la bibliographie concernant ces documents : Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, *op. cit.*, p. 223-230 et 338-339.

5 Paul Adam-Even, « Un armorial français du milieu du XIII^e siècle : le "Rôle d'armes Bigot" (1254) », *Archives héraldiques suisses*, 1949, p. 15-22, 68-75, 115-121 ; Robert Nussard, *Le Rôle d'armes Bigot*, Paris, Le Léopard d'Or, 1985.

6 Emmanuel de Boos, *L'Armorial Le Breton*, Paris, Somogy, 2004. Voir la présentation par Emmanuel de Boos p. 15-16 et l'analyse codicologique de Marie-Françoise Damangeot, p. 27-30.

et Poitou-Berry – se dégager d'un ensemble indifférencié mêlant : France, Picardie, Artois, Vermandois, Champagne, Hainaut et Lorraine. L'armorial Wijnbergen, plus ancien, plus complet et plus cohérent, paraît dès lors être le meilleur objet d'étude.

L'ARMORIAL WIJNBERGEN, PRÉSENTATION

Le manuscrit, propriété de la famille van Wijnbergen, a longtemps été déposé dans les fonds de l'Association royale néerlandaise de généalogie et d'héraldique à La Haye avant d'être repris par le baron van Wijnbergen. Ce dernier est décédé en 2006 et l'armorial est actuellement la propriété de ses descendants⁷. Le document a été présenté en France en 1950 lors de l'exposition des Archives nationales de France « L'art et la vie au Moyen Âge à travers les blasons et les sceaux »⁸. L'armorial été édité dans les Archives héraldiques suisses par Paul Adam-Even et Léon Jéquier de 1951 à 1954⁹. C'est à partir de leur présentation qu'est réalisée cette étude.

Du point de vue codicologique, la description est minimale, mais on apprend que le manuscrit, peint sur parchemin, mesure 286 à 288 mm de hauteur sur 197 mm de largeur. Il est vraisemblablement composé de 36 feuillets ; l'édition ne mentionne que les feuillets enluminés. Les auteurs sont en revanche plus diserts sur la composition et la datation de l'armorial.

Ce dernier est composé de deux parties distinctes à la mise en page différente. La première est un « rôle » contenant 256 armoiries de vassaux de l'Île-de-France. Ces dernières occupent les huit premiers feuillets à raison de 16 écus par page soit quatre rangées de quatre écus (fol. 1 r^o-8 v^o). La seconde partie, courant sur 28 feuillets, est un armorial universel¹⁰ de 1056 entrées réparties dans 14 marches d'armes (fol. 9 r^o-34 r^o) et se terminant par les armoiries de

7 Ces renseignements m'ont été communiqués en juin 2007 par Arnold Vredenberg. Le baron Sweder van Wijnbergen m'a confirmé que le manuscrit était bien actuellement en possession de sa famille (email du 19 juin 2015).

8 *L'Art et la vie au Moyen-âge à travers les blasons et les sceaux*, avant-propos de Charles Braibant. Exposition internationale... Palais Soubise, Paris, Impr. Union, 1950, p. 44.

9 Paul Adam-Even et Léon Jéquier, « Un armorial français du XIII^e siècle : l'armorial Wijnbergen », *Archives héraldiques suisses*, 1951, p. 49-62, 101-110 ; 1952, p. 28-36, 64-68, 103-111, 1954, p. 55-80. Cette édition reproduit 18 feuillets de l'armorial : 3 r^o, 12 r^o, 2 r^o, 5 r^o, 9 v^o, 11 v^o, 142 r^o, 172 r^o, 19 r^o, 24 r^o, 28 v^o, 30 r^o et 35 r^o.

10 Les armoriaux généraux tentent de recenser toutes les armoiries des princes, barons et chevaliers originaires d'une aire géographique plus ou moins vaste : un ensemble de comtés, souvent un royaume, parfois tout l'Occident chrétien. Ces armoriaux sont dits universels, lorsqu'en plus des armoiries véritables, ils donnent les armes de personnages légendaires ou vivant aux temps préhéraldiques (Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, op. cit., p. 224-225).

différents rois réels et imaginaires (fol. 35 r°-36 r°). Chaque page contient 25 entrées réparties sur sept lignes où alternent quatre et trois écus (4/3/4/3/4)¹¹.

En ce qui concerne la datation de la première partie, Adam-Even et Jéquier proposent une fourchette allant de 1265 à 1270. Ils émettent notamment l'hypothèse que le rôle aurait pu être composé en 1267 lors de la réunion des vassaux directs de la couronne à l'occasion du renouvellement de leur serment à Louis IX avant son départ pour la huitième croisade¹².

Compte tenu des résultats de l'examen détaillé du contenu de chacune des marches qui composent la seconde partie, Adam-Even et Jéquier la définissent comme un « Armorial des Marches de la France du Nord, des Pays-Bas et de l'Allemagne sous Philippe III le Hardi ». La première marche est à juste titre interprétée comme un complément du « rôle d'armes des vassaux de l'Île-de-France » (fol. 9 r°-10 r°). Selon leur analyse, la marche de Normandie (fol. 11 r°-14 v°) a été composée entre 1284 et 1293 ; celle de Poitou et d'Anjou (fol. 15 v°) est antérieure à 1285 ; celle de Lorraine (fol. 16 r°-17 r°) est rassemblée entre 1281 et 1288 ; celle d'Allemagne (fol. 18 r°-21 r°) est antérieure à 1296 voire à 1292 ; celle d'Artois (fol. 22 r°-23 r°) a été réalisée avant 1291, celle de Champagne (fol. 24 r° et v°), comme celle de Vermandois (fol. 25 r° et v°), entre 1278 et 1280 ; celles de Bretagne (fol. 26 r°-27 v°) et de Beauvaisis (fol. 28 r°-29 r°), contemporaines des précédentes, sont cependant difficiles à dater avec précision ; celle de Bourgogne (fol. 29 v°-31 r°) est conçue entre 1279 et 1302, celle de Brabant (fol. 32 r° et v°), avant 1283 ; celle de Hainaut (fol. 33 r° et v°) est à peu près contemporaine de la précédente et enfin celle de Flandre (fol. 34 r°) est antérieure à 1306.

Les auteurs en concluent que ces marches ajoutées au « rôle » initial ont été rassemblées durant le règne de Philippe III (1270-1285)¹³. Malgré une chronologie plus large que celle du règne de ce roi, les auteurs n'envisagent pas d'étendre la période de réalisation de l'armorial au règne de Philippe IV (1285-1314). Selon eux, seuls les derniers écus de la marche allemande pourraient sortir du cadre chronologique du règne de Philippe III. Ils justifient ces écarts de dates par le rythme des déplacements de l'auteur du document. Il s'agirait de « quelque héraut du roi de France [qui] aura noté les armes des seigneurs rencontrés au cours de ses voyages... » Les pérégrinations de ce héraut d'armes expliquent « l'abondance de certaines marches et la pauvreté d'autres ». La genèse du document serait donc le fruit du hasard et de la nécessité plutôt que celui d'une réflexion et d'une composition soigneusement pensée

11 *Ibid.*, 1951, p. 49-50.

12 *Ibid.*, 1951, p. 50 ; Jean Richard, *Saint Louis*, Paris, Fayard, 1983, p. 531-533.

13 Paul Adam-Even et Léon Jéquier, « Un armorial français du XIII^e siècle : l'armorial Wijnbergen », art. cit., 1951, p. 50-55.

et orchestrée. La politique de Philippe le Hardi, tournée vers les marges de l'est du royaume, et sa candidature à l'Empire en 1272 suffisent à expliquer, pour Adam-Even et Jéquier, l'abondance d'armoiries lorraines et allemandes¹⁴. Il convient cependant de rappeler que l'avant-dernière marche de l'armorial concerne la Flandre, que la victoire de Mons-en-Pévèle de 1304 contribue à remettre dans l'orbite française.

Cette constatation me paraît de nature à remettre en cause le côté hasardeux de la réalisation d'un armorial compilé au gré des déplacements d'un héraut d'armes. Mais avant d'essayer de prouver le contraire en analysant plus finement sa composition, il est nécessaire de revenir sur sa datation et plus particulièrement sur celle du « rôle » des vassaux de l'Île-de-France. Pour la dater, Adam-Even et Jéquier se réfèrent à quatre entrées particulières. Elles concernent : Guillaume de Gisors (n° 42), majeur en 1232, qui teste en 1267 et meurt avant 1271 ; Gautier III, seigneur de Nemours (n° 18), maréchal de France dès 1260, qui meurt à Tunis en 1270 ; Guy de Montfort-l'Amaury (n° 91), aîné de sa maison depuis 1265, qui en porte les armes pleines et son cousin, Philippe II (n° 92), qui meurt en septembre 1270¹⁵. Ces derniers fournissant les *termini a quo* et *ad quem* de 1265 et 1270. Mais toutes les identifications proposées par les éditeurs ne sont pas si évidentes. Ainsi, selon Adam-Even et Jéquier, les armoiries d'Ansel et Jehan de l'Isle-Adam (n° 9 : « d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de 7 merlettes du même » et n° 10 : « de même, au lambel de quatre pendants d'azur ») sont celles d'Anseau de L'Isle-Adam, seigneur de Boury († 1285) et d'un certain Jean de l'Isle-Adam, documenté de 1275 à 1288. Max Prinnet attribue ces mêmes armoiries à Anseau IV de l'Isle-Adam, dont les armoiries sont connues par deux sceaux de 1279 et 1282, qui fut marié à Isabelle de Moreuil, et à Jean de l'Isle-Adam, seigneur de Boury, fils d'Anseau, seigneur de Boury († 1285), et documenté de 1290 à 1314¹⁶. Le lambel brisant les armoiries de Jean accrédite les identifications de Max Prinnet qui donne les armes pleines au descendant de la branche aînée. Mais, en 1303, Jean, seigneur de Boury, porte les armoiries brisées d'un lambel, surbrisées d'un lion rampant posé à dextre sur la fasce, il apparaît donc peu probable que ce soit ses armoiries qui apparaissent dans Wijnbergen¹⁷. Il serait tentant d'attribuer ces deux armoiries

14 *Ibid.*, 1951, p. 52 et 54-55.

15 Les dates de Guillaume de Gisors et de Philippe II de Montfort-l'Amaury sont confirmées par Nicolas Civel, *La Fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XI^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 438 et 450-451.

16 Max Prinnet, « Armorial de France composé à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e siècle », *Le Moyen Âge*, 22, 1920, p. 1-49, ici p. 9, n. 4 et p. 10, n. 1.

17 Louis Douët-d'Arcq, *Collection de sceaux*, Paris, Henri Plon, coll. « Inventaires et documents », 1863, t. I, p. 621, n° 2458.

à Anseau III († 1253) et à son fils Jean († 1275)¹⁸, mais Anseau III ne vivait plus entre 1265 et 1270. Ces constatations ne remettent pas globalement en cause la proposition de datation des éditeurs de Wijnbergen, mais elles invitent à examiner le document, ou plutôt son édition des années 1950, avec une certaine prudence. Il serait nécessaire de lever au maximum les doutes qui pèsent sur les identifications des familles les plus importantes. Les généalogies devraient, dans la mesure du possible, être mieux assurées et surtout mises en perspectives avec des recherches sigillographiques approfondies car ce sont surtout les sceaux qui permettent de dater l'évolution des armoiries d'une famille et/ou d'un individu. Bref, une nouvelle édition de l'armorial Wijnbergen serait sans doute nécessaire.

COMMENT INTERPRÉTER L'ARMORIAL WIJNBERGEN ?

224

Malgré cette réserve, il est possible d'explorer la composition de l'armorial en suivant les voies tracées par Michel Pastoureau. L'auteur de l'armorial, possiblement un héraut d'armes au service du roi de France, propose à travers ce document une « vision » française des données qu'il a rassemblées. Reste à donner un sens à cette vision, à percer les grandes idées qui ont présidées à sa mise en ordre.

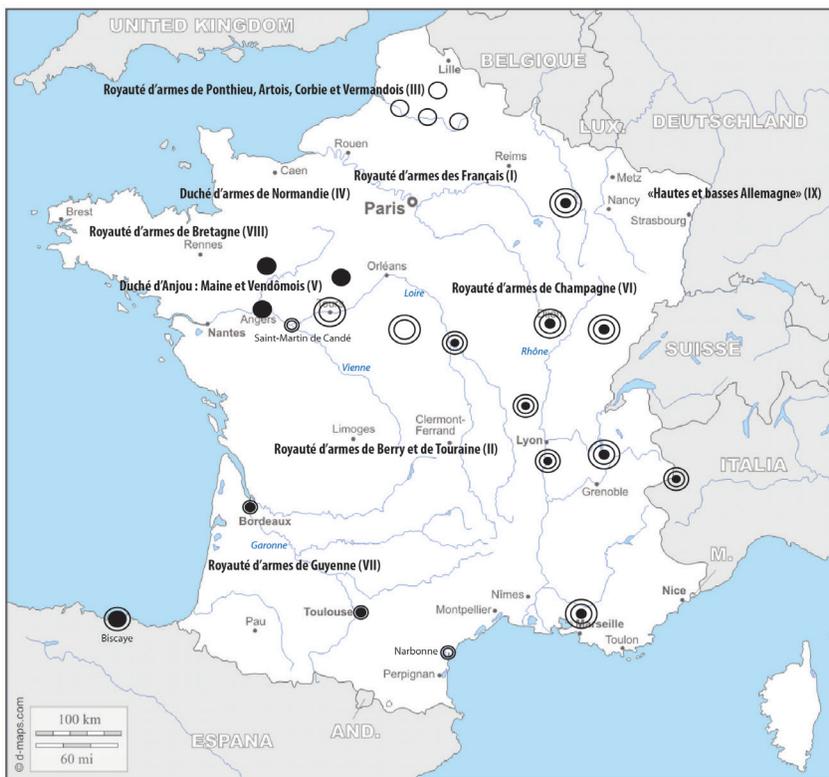
Précisons d'abord que si les armoriaux répondent à des normes de plus en plus strictes au gré de l'institutionnalisation de la profession, la grammaire normative à laquelle les hérauts d'armes doivent se conformer ne fige, ni ne standardise les documents qu'ils produisent. Chacun d'entre eux peut et doit donc être « lu » comme « un programme, une proclamation ». S'il existe un idéal, notamment défini par le héraut Berry au milieu du xv^e siècle¹⁹, cet idéal est un modèle parmi d'autres qui ne prétend pas conserver la mémoire de traditions plus anciennes, ni ne souhaite s'imposer dans l'avenir. La plupart des armoriaux ont leur propre structure et établir des stemma codicum est toujours particulièrement délicat ; comme tout auteur médiéval, le héraut compile et copie, mais reste éminemment libre dans l'organisation de son propos. Il n'empêche que le modèle exposé par Berry a le mérite de souligner les particularismes du monde des hérauts et les structures souples que doivent malgré tout respecter leurs travaux. Pour eux, il convient de ranger les armoiries des vassaux d'un prince au sein de marches d'armes. Ces dernières sont des circonscriptions féodo-géographiques, vraisemblablement héritées des premiers temps des tournois²⁰. Voilà comment elles sont conçues par les hérauts d'armes

¹⁸ Nicolas Civel, *La Fleur de France*, op. cit., p. 439.

¹⁹ Michel Pastoureau, *Traité d'héraldique*, op. cit., p. 61-62.

²⁰ Emmanuel de Boos, *Armorial de Gilles Le Bouvier, Héraut Berry, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms fr. 4985)*, Paris, Le Léopard d'or, 1995.

au milieu du xv^e siècle et notamment par Gilles Le Bouvier, héraut Berry, dans la préface de son armorial²¹ (carte 1).



Et le premier Chapitre et du Roy nostre souverain seigneur et d'aucuns des prochains de son sang et des principaulx chiefs de guerre de son royaume et des armes des nobles de la Royauté d'armes des François...

Le second chappitre est des nobles seigneurs barons et autres de la Royauté d'armes de Berry et de Touraine depuis Saint Martin de Candé où tombe Vienne en Loire jusques à la rivière du Rosne et au long de la mer jusques à Narbonne et tout Languedog jusques à la rivière de la Garonne.

Le tiers chappitre contient les Royautés d'armes de Ponthieu, Artois, Corbyas et Vermendoys.

Le III^{me} chappitre contient le duché d'armes de Normandie qui contient ladite Duchie seulement.

Le V^{me} chappitre est le duché d'Anjou qui contient le Maine [et] le pays de Vendomoys.

Le VI^{me} chappitre contient et est la Royauté d'armes de Champagne, la Duchie de Bar, la Duchie et Conté de Bourgoigne, Nivernoys, Beaugeloy, Savoye, Daulphiné et Prouvence et tous le pays jusques au Rosne et jusques en Pimont c'est assavoir l'entrée de Lombardie.

Le VII^{me} chappitre est la Royauté d'armes de Guyenne qui contient depuis la rivière de Loire jusques au pays de Biscaye qui est l'entrée du Royaume d'Espagne et de la mer de Bourdeaux jusques à Thouloze.

Le VIII^{me} chappitre est la Royauté d'armes de Bretagne qui contient toute la dicte duchie.

Le IX^{me} chappitre contient les haultes et basses Almaynes.

Carte 1. Les circonscriptions héraldiques du royaume de France selon Gilles le Bouvier, héraut Berry

Dans les années 1454-1457, le propos de Gilles Le Bouvier n'est pas de cartographier le royaume de France dans sa réalité politique, mais de couvrir

21 *Ibid.*, p. 18-19.

notamment l'espace héraldique « français », un espace qui dépasse le royaume au sens strict. On remarque pourtant que ce propos héraldique n'est pas dénué d'intentions politiques.

L'armorial commence par la royauté d'armes des Français (*carte 2*).

Cette marche comprend six comtés et sept « pays²² ». Le comté de Chartres appartient au domaine royal depuis sa vente en 1286 par Jeanne de Blois-Châtillon, celui du Perche depuis la mort de Guillaume du Perche, évêque de Châlons, en 1226. Le comté de Dreux est aux mains de la maison d'Albret au moment de la composition de Berry, celui de Montfort(-l'Amaury) appartient aux ducs de Bretagne, celui de Valois est alors un apanage des ducs d'Orléans et celui de Dammartin(-en-Goële), confisqué par les Anglais, vient d'être rendu aux Nanteuil descendants en ligne féminine des comtes de Dammartin. Cette royauté d'armes comprend également la Beauce, le Gâtinais, la Puisaye, le Hurepoix, la France, la Brie et le Vexin français.

226

La deuxième position de la royauté d'armes de Berry peut s'expliquer par le fait qu'elle est sous la responsabilité de Gilles le Bouvier, mais cette place témoigne aussi du retour relativement récent du duché de Berry au domaine royal (1416).

Les territoires inclus dans la royauté d'armes de Ponthieu, Artois, Corbie et Vermandois gravitent bien dans l'orbite royale, tout comme le duché de Normandie récemment réintégré.

En revanche, le duché d'Anjou, constitué en apanage, est toujours aux mains de la seconde maison d'Anjou et de son représentant, le roi René, beau-frère du roi.

La royauté d'armes de Champagne rassemble un vaste ensemble de territoires aux statuts variés. Le comté de Champagne est rattaché au royaume depuis le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe IV en 1284. Le duché de Bar, principauté d'Empire, mais dont les territoires situés à l'ouest de la Meuse sont mouvants du royaume de France, est aux mains des princes de la seconde maison d'Anjou depuis 1419. Les duché et comté de Bourgogne forment un apanage des Valois, mais le comté est un fief d'Empire. Le comté de Nevers appartient à la maison de Bourgogne, mais la baronnie de Beaujeu à celle de Bourbon. Le duché de Savoie relève de l'Empire. Le Dauphiné appartient au royaume depuis 1349 et le comté de Provence à la maison d'Anjou, mais relève en théorie de l'Empire.

Après cette royauté d'armes composite qu'il est difficile d'analyser en termes politiques, prend place la royauté d'armes de Guyenne. La présence

22 « Toute division territoriale constitutive du royaume (province, circonscription féodale, ecclésiastique, administrative...), ou division comparable hors du royaume » (*Dictionnaire du Moyen Français* [DMF 2012], <http://www.atilf.fr/dmf>, ATILF – CNRS & Université de Lorraine).

Suivent les « haultes et basses Almaines » qui contiennent alors le duché de Lorraine²⁵.

Dans le développement de son armorial, Berry semble suivre le plan théorique énoncé dans ses propos liminaires, mais s'en détache quelque peu. On constate l'incorporation d'une marche du pays d'Auvergne et Bourbonnais et l'éclatement de la royauté d'armes de Champagne²⁶. Il n'est en revanche pas vraiment possible d'analyser la structure interne de ces différentes marches d'armes car Gilles Le Bouvier avoue lui-même ne pas avoir rangé les armoiries dans un ordre particulier en leur sein, il les y a insérées au fur et à mesure. Il n'y aurait donc pas de hiérarchie spécifique à y chercher²⁷.

L'armorial de Gilles Le Bouvier est produit dans un contexte radicalement différent de celui de l'armorial Wijnbergen. Il est donc inconcevable de comparer point par point la conception et la composition de ces deux documents. Cependant la structuration de l'espace héraldique dans Berry peut être utile à l'analyse de celle de Wijnbergen. Ce dernier est un jalon, dans un temps où les prémisses de cette répartition par marches d'armes commencent à prendre forme, où le travail du héraut, spécialiste des armoiries, mais aussi officier du prince, renseigne et hiérarchise la noblesse et où, plus largement, la conception du pouvoir du roi se théorise et se renforce, non sans s'appuyer sur le système féodal dont les armoriaux sont la mise en images par excellence²⁸.

Un armorial, plus particulièrement un armorial général²⁹, donne une image d'un ou plusieurs royaumes, voire de l'Occident. Mais, dans les premiers temps du moins, cette image ne concerne que la noblesse laïque (seules exceptions dans Wijnbergen, les trois électeurs ecclésiastiques de l'empereur).

25 Il convient de signaler que l'armorial ne s'achève pas avec les « haultes et basses Almaines », suivent en effet, les « Espaignes », la « Royaulté d'Escosse », le « royaume de Sicille et toutes les Ytallis depuis la pointe de Calabre jusques aux montaignes de Savoye, d'Alemaigne ou Daulphiné et de Prouvence » et enfin le « Royaulme d'Angleterre et les pays de Galles, de Cornouaille et de Nort ».

26 Il est probable que les incohérences entre le plan annoncé et la succession des marches d'armes dans l'armorial soient le fait d'un relieur moderne. Un armorial proche de Berry permet de rétablir l'ordre initial (Berlin, Kupferstichkabinett 77 A 10) : les Français, les « pays » de Berry..., de Ponthieu..., d'Auvergne et Bourbonnais, de Normandie, d'Anjou, Maine et Touraine, de Bourgogne, de Bar, de Champagne, d'Aquitaine, de Bretagne, du Dauphiné, de Savoie et Piémont, de Lorraine, d'Allemagne, de Hainaut, de Castille, de Portugal, d'Italie et Sicile (les Écossais et les Anglais présents dans Berry sont absents de cet armorial).

27 Emmanuel de Boos, *Armorial de Gilles Le Bouvier, Héraut Berry*, éd. cit., p. 18 : « Et se lesdites armes ne sont mises selon les degrez des seigneurs ou nobles qui les portent, ne desplaire à nul car je m'en rapporte à un chacun de desbatre mon fait car je n'en vueil avoir amour ne ayne car la charge me seroit trop grande. Mais pour hoster les debbats, je les ay mises en ce livre ainsi qu'elles m'ont été baillées et fait à fait que je les ay trouvées. »

28 Sur « l'usage royal du système féodal », voir Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 674-704.

29 Voir *supra*, n. 10.

On peut cependant estimer que chaque armoirie pleine, c'est-à-dire non brisée, désignant le chef de nom et d'armes, est une métaphore du lignage où s'entremêlent ascendants et descendants, collatéraux et alliés, hommes, femmes, ecclésiastiques et laïcs, mais aussi les non nobles qui sont les sujets dépendants de ce lignage. Dans ce cas, la partie valant pour le tout, c'est une bonne part de la population du royaume qui serait concernée et donc une *communitas regni* plus englobante qui serait mise en avant. Dans le royaume d'Angleterre, durant tout le XIII^e siècle, la *communitas regni* s'exprime par la voix des barons, c'est-à-dire de la haute noblesse. Mais, dès le milieu du siècle, apparaît sous la plume d'un chroniqueur l'expression « *communitas bachelerie Anglie* », celle-ci s'opposant aux barons rebelles au roi. Cette « *communitas bachelerie Anglie* » pourrait être composée de nobles de rang inférieur qui auraient tout à attendre du roi³⁰.

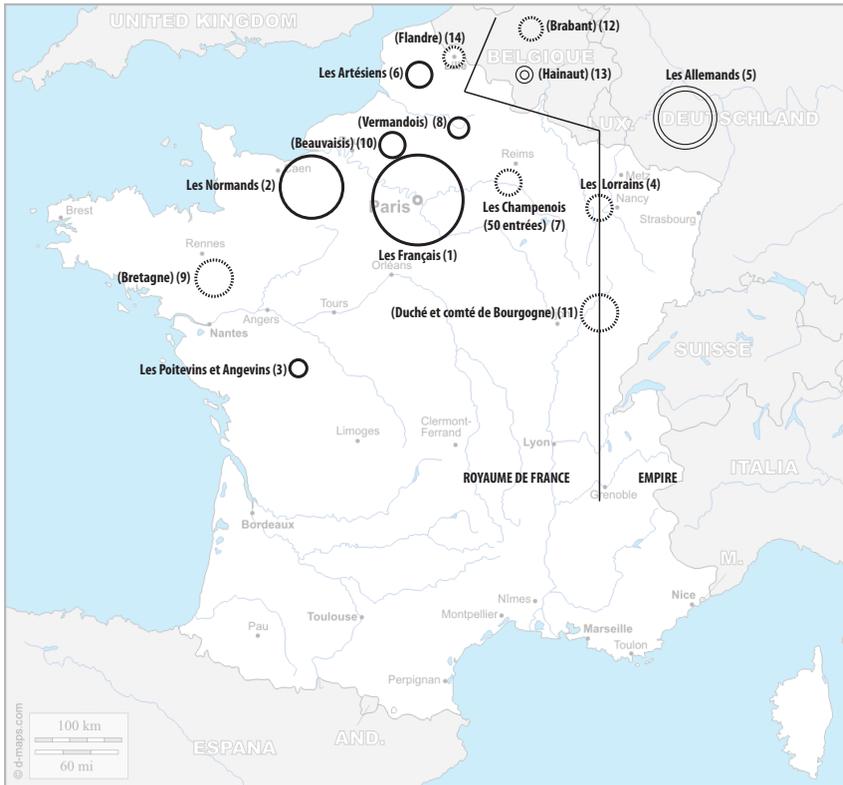
L'armorial Wijnbergen fait largement la place à cette noblesse de rang inférieur, certes dépendante des grands barons mais également dépendante du roi. Sans être identique, la situation du royaume de France a quelques points communs avec celle de l'Angleterre. Louis IX est effectivement souvent aux prises avec les barons français, mais il parvient durant son règne à imposer son autorité, celle du roi, à l'ensemble de la société. Le procès d'Enguerrand de Coucy est à ce titre exemplaire³¹. L'armorial Wijnbergen aurait donc le mérite de réunir la *communitas regni*, dans son sens le plus étroit, celui des origines anglaises où la voix de la *communitas regni* est celle de la haute noblesse, et la *communitas bachelerie* (ici France). Mais l'armorial Wijnbergen concerne-t-il bien le royaume de France ?

Une première remarque, le document doit être analysé globalement. La première partie (le rôle des vassaux d'Île-de-France) ne peut être interprétée seule. En effet, les chevaliers qui y sont recensés, fussent-ils la « fleur de France », ne représentent pas pour autant le royaume de France dans son ensemble. Il faut recourir aux marches ajoutées sous le règne de Philippe III. Dès lors le document n'est plus un simple rôle des vassaux de Louis IX en Île-de-France, il devient un armorial universel³² et propose une vision géographiquement plus large, peut-être trop (carte 3).

30 Christopher Fletcher, « De la communauté du royaume au *common weal* : les requêtes anglaises et leurs stratégies au XIV^e siècle », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 32, 2010, p. 359-372 ; David Rollinson, *A Commonwealth of the People. Popular Politics and England's Long Social Revolution, 1066-1649*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 86-87.

31 Jacques Le Goff, *Saint Louis, op. cit.*, p. 99-112, 646-647 ; Jean Richard, *Saint Louis, op. cit.*, p. 62-74, 372-383.

32 Voir *supra*, n. 10.



Les Français : 256 + 62 entrées

Les Normands : 176 entrées

Les Poitevins et Angevins : 22 entrées

Les Lorrains (dont des Barrois et des Luxembourgeois) : 75 entrées

Les Allemands : 168 entrées

Les Artésiens : 64 entrées

Les Champenois : 50 entrées

(Vermandois) : 47 entrées

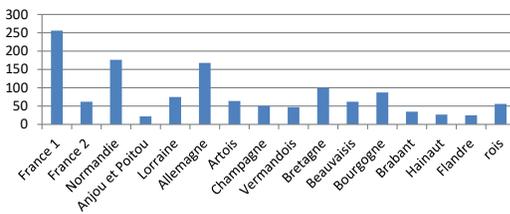
(Bretagne) : 100 entrées

(Beauvaisis) : 62 entrées

(Duché et comté de Bourgogne) : 87 entrées

(Brabant) : 35 entrées

Hainaut : 27 entrées



○ Domaine royal

⊙ Principauté alliée au royaume

⊖ Empire

Carte 3. Les marches d'armes dans l'armorial Wijnbergen

De prime abord, une impression d'incohérence de l'ensemble se dégage. Et l'on pourrait adhérer à l'opinion d'Adam-Even et Jéquier selon laquelle l'armorial serait une accumulation de notes récoltées au cours des voyages d'un héraut d'armes. Mais ils admettent pourtant que ce héraut aurait « remis ses notes à transcrire à un bon dessinateur, se réservant d'inscrire lui-même les noms ». Il s'agit donc d'une mise au propre, d'un travail abouti, qui devait faire sens. Avant d'essayer de comprendre ce sens, il faut admettre que, faute

d'une étude codicologique approfondie, il n'est pas possible d'affirmer que le manuscrit nous est parvenu dans son état originel. Mais aucune rupture au cœur d'une marche d'armes ne permet de supposer un bouleversement important du document.

L'ordre initial des marches paraît logique. La première est constituée par le « rôle d'armes des vassaux de l'Île-de-France » (256 entrées) augmenté de 62 armoiries³³. Le roi de France y est suivi par les comtes de Dammartin et de Dreux. Le comte de Dammartin est alors Mathieu de Trie († 1272) dont les armes familiales suivent (n° 4). Robert IV, comte de Dreux († 1282), était également comte de Montfort(-l'Amaury) par son mariage en 1260 avec Béatrice de Montfort. Ces comtés sont donc intégrés dès la fin du XIII^e siècle à l'espace royal. Berry garde donc la trace d'une situation ancienne.

La marche normande, avec ses 176 entrées, est la deuxième après celle de France tant en terme de position qu'en terme de quantité. Le duché de Normandie fait partie du royaume depuis 1204. En ce qui concerne le chef de la marche, l'auteur de l'armorial précise : « ce fu le conte d'Alençon or est le conte de Valois ». Pierre de France († 1284), fils de Louis IX, était comte apanagé d'Alençon et du Perche ; il fut également par mariage comte de Blois et de Chartres. Charles de France († 1325), comte de Valois, fils de Philippe III, devint comte d'Alençon en 1291 et comte du Perche en 1293³⁴. À la fin du XIII^e siècle, cette proximité des deux premières marches est donc parfaitement justifiée.

Tout comme la présence à leur suite de la marche d'Anjou (22 entrées) qui commence par les armoiries du prince de Salerne, c'est-à-dire par celles de Charles II d'Anjou († 1309), un autre prince des lys, qui porte ce titre jusqu'au décès de Charles I^{er} en 1285.

En revanche, dans ce contexte, la quatrième marche d'armes peut surprendre. Elle comprend, en effet, 75 entrées concernant le duché de Lorraine et les comtés de Bar et Luxembourg. Le duc de Lorraine est alors Ferry III (1251-† 1303), le comte de Bar est Thiébaud II (1240-† 1291) et celui de Luxembourg, Henri VI (1281-† 1288). Ce rapprochement d'une marche orientale du royaume dont les princes sont naturellement des vassaux de l'Empire s'explique par l'alliance du duc de Lorraine avec Marguerite de Champagne en 1255. Cette alliance donnait une nouvelle orientation à la politique ducale sans faire pour autant du duché de Lorraine une principauté du royaume. Nous sortons donc des principautés qui en dépendent directement et plus largement du domaine royal lui-même. Cela se confirme avec la marche suivante consacrée à l'Empire.

33 Paul Adam-Even et Léon Jéquier, « Un armorial français du XIII^e siècle : l'armorial Wijnbergen », art. cit., 1951, p. 52.

34 Joseph Petit, *Charles de Valois (1270-1325)*, Paris, Picard, 1900, p. 265.

Une marche déroutante dans son ensemble mais dont la place et l'importance (168 entrées) ont été justifiées par Adam-Even et Jéquier qui y ont vu l'influence de la politique de Philippe III et sa candidature à l'Empire. Si le souvenir de la candidature de 1272, peu documentée, est discutable, l'argument de l'intérêt pour les principautés du nord-est du royaume est plus recevable. Voisins de la Champagne, le duché de Lorraine et le comté de Bar étaient l'objet d'attentions particulières des souverains français³⁵.

Le retour au domaine royal se fait par l'Artois (64 entrées). Les armoiries du chef de la marche sont celles de Robert II d'Artois (1250-† 1302), cousin de Philippe III³⁶.

232

Nous restons ensuite dans l'orbite capétienne avec la marche champenoise (50 entrées). Le comté de Champagne est alors placé sous la tutelle d'Edmond Plantagenêt, comte de Chester, régent durant la minorité de sa belle-fille Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne, de 1275 à 1284. Jeanne épouse le 16 août 1284 le futur Philippe IV ; cette alliance unit alors le comté de Champagne au royaume de France.

La marche suivante concerne le Vermandois (47 entrées) qui appartient au domaine royal depuis 1213.

Les Bretons (100 entrées) sont menés par Jean I^{er} († 1286) ou par son fils Jean II († 1305), ducs de Bretagne issus de la maison capétienne de Dreux. Malgré de bonnes relations avec l'Angleterre, ils sont tous deux fidèles au roi de France.

Concernant le Beauvaisis (62 entrées), c'est Robert de France (1256-1318), fils de Louis IX, qui ouvre la marche en tant que comte apanagé de Clermont(-en-Beauvaisis).

Vient ensuite une marche bourguignonne (87 entrées) ; plus complexe, elle englobe deux fiefs liés à des princes différents d'un côté celui du duc de Bourgogne, vassal du roi de France, et de l'autre celui du comte palatin de Bourgogne, vassal de l'empereur. Robert II, duc de Bourgogne (1272-1306), est suivi par Othon V, comte palatin de Bourgogne (1266-1303). Robert avait épousé en 1279 une fille de Louis IX, Agnès de France. Othon, quant à lui, s'était rapproché de la monarchie capétienne dès les années 1260 comme le

35 Louis IX intervient par exemple en Lorraine en 1266 comme arbitre dans l'affaire de Ligny-en-Barrois (Jean Richard, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 343-345). Sur l'attitude des ducs de Lorraine face au roi de France. Voir Georges Poull, *La Maison ducale de Lorraine*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991, p. 75 et 88. Voir également Michel Margue, « Le duché de Lorraine sous Ferry III. Nouvelles questions de recherche », dans Christelle Balouzat-Loubet et Isabelle Guyot-Bachy (dir.), « Autour de Ferry III, duc de Lorraine (1251-1303) », *Annales de l'Est*, numéro thématique, 2015, p. 133-139.

36 Paul Adam-Even et Léon Jéquier, « Un armorial français du XIII^e siècle : l'armorial Wijnbergen », *art. cit.*, 1954, p. 55, n° 760, le font mourir en 1304.

signale le changement de ses armoiries. Il abandonna effectivement l'aigle d'argent sur un champ de gueules, porté par les comtes palatins de Bourgogne, pour l'écu « d'azur semé de billettes d'or, au lion du même » présent dans l'armorial Wijnbergen³⁷.

Nous restons ensuite en terre d'Empire avec les armoiries des Brabançons (35 entrées) et notamment celles de Jean I^{er}, duc de Brabant († 1294). Ce dernier fut marié une première fois, en 1269, à Marguerite de France († 1272), fille de Louis IX, puis, en 1273, à la fille du comte de Flandre, Marguerite.

Suivent les Hennuyers (27 entrées) menés par Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304), neveu et rival de Gui de Dampierre, comte de Flandre (1280-1305).

L'armorial Wijnbergen s'achève précisément sur la marche des Flamands (25 entrées). Le comté de Flandre, mouvant du royaume de France, est au cœur des préoccupations françaises au moment de la confection du manuscrit.

Après cette description, deux faits semblent remarquables. D'abord l'absence totale de marche concernant le sud du royaume. L'absence du duché de Guyenne, alors possession anglaise, est compréhensible, mais celle du comté de Toulouse intégré au royaume en 1271, l'est moins. On notera cependant que dans l'organisation de l'espace héraldique décrite par le héraut Berry, le comté de Toulouse est inclus dans la royauté d'armes de Guyenne. Second fait remarquable, l'importance donnée aux marches de Lorraine et d'Empire. Importance numérique puisque réunies, ces deux marches représentent 18,5 % de l'ensemble (à titre de comparaison, les entrées cumulées des deux ensembles concernant l'Île-de-France en représentent 24,2 %) et importance symbolique car ces deux marches, occupant les feuillets 18 à 21, sont littéralement au cœur de l'ouvrage.

Compte tenu de ces deux remarques, il me semble que l'armorial Wijnbergen peut être considéré comme un reflet de la communauté du royaume de France à la fin du XIII^e siècle. Mais un reflet tronqué car privé des possessions méridionales du royaume. Cette vision d'une *communitas regni* étroite, recentrée, pourrait être interprétée comme une mise en image, par le biais d'un armorial, d'un programme politique de Philippe III. Ce programme mettant au cœur de ses préoccupations l'Empire et les principautés sises au nord-est du royaume aurait

37 Jean-Bernard de Vaivre, « La probable signification politique du changement d'armes des comtes de Bourgogne à la fin du XIII^e siècle », dans *Recueil du 11^e congrès international des sciences généalogique et héraldique*, Bruxelles, Office généalogique et héraldique de Belgique, 1973, p. 499-506 ; Katharina Koller-Weiss, « Vom Adler zum Löwen: des Wappenwechsel des Pfalzgrafen Othon IV Von Burgund. Neu interpretiert », *Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale*, 27, « Pierre de Savoie, le "Petit Charlemagne" († 1268) », 2000, p. 369-414.

eu pour but de renforcer les positions françaises sur ces frontières. Les résultats de cette politique, ici affirmée par l'image, sont tangibles. En 1284, le comté de Champagne est rattaché au royaume par le mariage de Jeanne avec le futur Philippe IV. L'emprise du royaume sur le comté de Bourgogne (terre d'Empire) est renforcée en 1285 par le mariage d'Othon IV et de Mahaut d'Artois. Les relations plus difficiles des rois de France avec le comte de Bar aboutissent néanmoins en 1301 au traité de Bruges qui marque une nouvelle avancée française dans la région puisque le comte de Bar doit désormais l'hommage au roi de France pour le Barrois mouvant. Enfin, le fils de Ferry III, Thiébaud II de Lorraine, duc à partir de 1303, reste fidèle à la politique pro-française de son père et c'est ainsi que nous le retrouvons aux côtés du roi à Mons-en-Pevèle en 1304.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

<i>Actes de Pierre de Dreux</i>	Marjolaine Léimeillat, <i>Les Actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237)</i> , Rennes, PUR, 2013.
BEC	<i>Bibliothèque de l'École des chartes.</i>
CCR	<i>Calendar of Close Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars » 1892-.
CChR	<i>Calendar of Charter Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », London, 1903-1927, 6 vol.
CFR	<i>Calendar of Fine Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1911-1962, 22 vol.
CIM	<i>Calendar of Inquisitions post mortem and other analogous documents</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1904-.
CPR	<i>Calendar of Patent Rolls</i> , London, Public Record Office, coll. « PRO Texts and Calendars », 1891-.
<i>Complete Peerage</i>	Vicary Gibbs <i>et al.</i> (éd.), G. E. Cockayne, <i>The Complete Peerage of England, Scotland, Ireland, Great Britain and the United Kingdom</i> , London, St Catherine Press, 1910-1959, 13 vol.
<i>Grandes Chroniques de France</i>	<i>Les Grandes Chroniques de France</i> , éd. Jules Viard, Paris, Champion, coll. « Société de l'histoire de France », 10 vol., 1920-1953
MGH	<i>Monumenta Germaniae Historica.</i>
<i>Const.</i>	<i>Constitutiones et acta publica imperatorum et regum.</i>
<i>DD</i>	<i>Diplomata regum et imperatorum Germaniae.</i>
<i>Dt. Chron.</i>	<i>Deutsche Chroniken.</i>
<i>Dt. MA</i>	<i>MGH Deutsches Mittelalter. Kritische Studientexte.</i>
<i>Epp. sel.</i>	<i>Epistolae selectae in usum scholarum.</i>
<i>Leges Const.</i>	<i>Constitutiones et acta publica imperatorum et regum.</i>
<i>Schriften</i>	<i>Schriften der Monumenta Germaniae Historica.</i>
<i>SS</i>	<i>Scriptores (in Folio).</i>
<i>SS rer. Germ.</i>	<i>Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum.</i>
<i>SS rer. Germ. N.S.</i>	<i>Scriptores rerum Germanicarum, Nova Series.</i>
<i>Staatsschriften</i>	<i>Staatsschriften des späteren Mittelalters.</i>
ODNB	<i>Oxford Dictionary of National Biography</i> , Oxford, Oxford University Press, 2004-.

ORF	<i>Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique</i> , éd. Eusèbe de Laurière, 21 vol., Paris, Imprimerie royale et Imprimerie nationale, 1723-1849.
PL	<i>Patrologiae cursus completus, series latina</i> , éd. Jean-Paul Migne, 222 vol., Paris, Garnier, 1844-1855.
RHGF	<i>Recueil des historiens des Gaules et de la France</i> , éd. Dom Bouquet, nouv. éd., 24 vol., Paris, Imprimerie impériale et nationale, 1869-1904.
RS	Rolls Series, London, Record Commission.
SHF	Société de l'histoire de France.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

LA *COMMUNITAS REGNI*, APPROCHES TERMINOLOGIQUES, JURIDIQUES ET THÉORIQUES

À la recherche du mot <i>communitas</i> dans les sources narratives et diplomatiques des XI ^e et XII ^e siècles Michel Bur	17
<i>Terra – populus – rex</i> . La communauté du royaume vue de l'extérieur Georg Jostkleigrewe	31
Un aspect juridique de la « communauté du royaume » : la réflexion des romanistes du Moyen Âge sur la capacité, ou l'incapacité du peuple à contrôler le gouvernant Yves Sassier	51
Les fondements de la <i>communitas regni</i> dans les questions quodlibétiques de la faculté de théologie de Paris à la fin du XIII ^e siècle Lydwine Scordia	65
Aristotle and the Empire. <i>Imperium, regnum, and communitas</i> in Albert the Great and Engelbert of Admont Karl Ubl	83
La « communauté du royaume » en Angleterre, fin du XII ^e -début du XIV ^e siècle Frédérique Lachaud	97

DEUXIÈME PARTIE

LE ROI ET LES PRINCES

Les princes comme <i>capita rei publice</i> . Le royaume de Germanie aux XI ^e et XII ^e siècles Rolf Große	123
Officiers du roi ou officiers du royaume ? Les grands offices de cour en Angleterre au XIII ^e et au début du XIV ^e siècle Jörg Peltzer	137

Le baronnage français dans les récits de la bataille de Bouvines (1214-1274) et dans la liturgie du sacre royal Dominique Barthélemy	159
Les guerres de Flandre dans le processus de formation de la <i>communitas regni</i> au travers des récits des chroniqueurs français (1214-première moitié du XIV ^e siècle) Isabelle Guyot-Bachy	181
<i>Communitas regni</i> et « relations internationales » (XI ^e -XIII ^e siècle) Jean-Marie Moeglin	197

TROISIÈME PARTIE
LA COMMUNAUTÉ RÉALISÉE

L'armorial Wijnbergen est-il un reflet de la communauté du royaume de France? Jean-Christophe Blanchard	219
352 La Bretagne et la <i>communitas regni</i> sous le règne de Pierre de Dreux (1213-1237) Laurence Moal	235
La communauté sans royaume dans l'Islande médiévale Grégory Cattaneo	249
La création d'une <i>communitas regni</i> en Suède (XIII ^e -XIV ^e siècles) Corinne Péneau.....	273
La communauté avant la <i>communitas</i> : les élites et le gouvernement royal en Écosse au XIII ^e siècle Alice Taylor.....	299
« Communauté du royaume » et affirmation de la noblesse dans les pays tchèques (XIII ^e -XIV ^e siècles) Éloïse Adde.....	319
Conclusions Bruno Lemesle	337
Liste des abréviations.....	349
Table des matières	351